

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 22 octobre 2013

## Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques

### Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

**Mme Grard** : « En relisant l'avis qui nous intéresse aujourd'hui, dont j'approuve globalement les recommandations, j'ai quand même ressenti une certaine inquiétude. Comment se fait-il que nous soyons capables, à intervalles réguliers depuis des décennies, de pointer du doigt les failles de notre démocratie en matière sociale, économique, culturelle, etc. et de recommencer encore et toujours à faire à peu près les mêmes constats et les mêmes propositions ?

Par exemple, l'avis note que le nombre de familles monoparentales a doublé depuis le début des années 1980 et que, parmi elles, beaucoup éprouvent de grandes difficultés dans leur vie quotidienne. Et l'avis de rappeler que, grâce aux transferts sociaux et fiscaux, un tiers seulement de ces familles se situent sous le seuil de pauvreté, alors que sans ces transferts, elles seraient 46 % sous le seuil de pauvreté.

Et alors ? Ai-je envie de dire. Est-ce là notre ambition de ramener de 46 % à 33 % le nombre de familles monoparentales vivant sous le seuil de pauvreté ? Et que deviennent les 33 % ? Est-ce là notre ambition de créer encore et encore des dispositifs pour "tenter d'atténuer les situations de pauvreté" ? Nous n'en verrons jamais le bout tant que nos politiques publiques - évolutions contemporaines ou non - ne prendront pas en compte, dès leur conception, l'ensemble des citoyens, des plus nantis aux plus démunis. Les dispositifs de soutien ne peuvent être efficaces que lorsque les besoins de base sont assurés pour toutes les personnes et familles sans exception. Or, ce n'est pas le cas aujourd'hui, et votre avis, Monsieur le rapporteur, a le mérite de le reconnaître, même si c'est parfois de manière un peu implicite.

Dans le chapitre de l'avis intitulé *Prévenir les situations de paupérisation des familles*, il est préconisé de favoriser l'activité professionnelle des parents et de renforcer les politiques permettant aux jeunes femmes de se former et de s'insérer sur le marché du travail. A priori, rien à redire. Sauf que la formation et la qualification professionnelle sont d'abord de la responsabilité de l'école et que, s'il faut renforcer quelque chose - évolutions contemporaines ou non - c'est bien la nécessité pour l'école de former réellement les jeunes. Si notre pays n'avait pas accepté que, chaque année, depuis des décennies, des dizaines de milliers d'enfants entrent en sixième sans maîtriser la lecture, l'écriture et le calcul et que des dizaines de milliers de jeunes sortent du système scolaire sans aucune qualification, en serions-nous là aujourd'hui ? D'autre part, pourquoi présenter la formation et l'activité professionnelle des parents en difficulté comme une manière de *prévenir leur paupérisation*, alors que c'est tout simplement, pour eux comme pour tous, un droit et une façon de

se réaliser dans la vie ? Nous viendrait-il à l'idée de dire à un apprenti maçon ou à un étudiant en médecine qu'ils se forment pour prévenir leur paupérisation ?

Monsieur le rapporteur, je voterai votre avis ».

**Mme du Roscoät** : « Elisabeth Guigou ministre de la justice était, je pense, sincère le 3 novembre 1998, lorsqu'elle proclamait lors du débat sur le Pacs "*mon refus de l'adoption pour des couples homosexuels est fondé sur l'intérêt de l'enfant*", elle fustigeait ceux qui disaient que ce texte n'était qu'une première étape ! Hélas, la loi de mai 2013 a prouvé qu'elle se trompait.

Je suis également persuadée que la grande majorité d'entre vous qui êtes opposés à la PMA, en dehors des situations médicales, et à la GPA, pensent comme elle, que ces évolutions ne nous seront pas imposées.

J'aimerais que vous ayez raison, mais les faits, les jurisprudences qui s'accumulent, le mot mariage qui ouvre, à lui seul, des droits devant la Cour européenne, prouvent qu'il n'en est rien.

J'avais voté le projet sur cette affirmation du rapporteur "la situation issue du mariage pour tous ne sera pas écartée puisqu'elle est à l'origine de cette saisine".

Le refus systématique au nom d'un "hors périmètre" brandi de façon systématique, l'opposition souvent hostile à mes tentatives multiples d'étude des conséquences possibles, à savoir la PMA et la GPA, m'ont profondément choquée, attristée...

J'avais fait confiance, or l'avis a été censuré.

Le Bureau s'était autosaisi après avoir refusé la pétition des 700 000 personnes, non pour répondre directement à la question posée, mais pour examiner les conséquences d'une loi qui remettait en cause les fondements même de notre société.

L'avis qui est présenté aujourd'hui consacre un tout petit chapitre au financement par la Sécurité sociale d'une extension de la PMA. Par contre, il évacue le problème de fond, n'a pas fait place à la démocratie et à l'expression de nos différences.

Notre institution était tout à fait habilitée à traiter le sujet et non pas le seul comité d'éthique, sinon comment expliquer que Mme la ministre Dominique Bertinotti ait sollicité une contribution des Associations familiales catholiques, de l'UNAF, pourquoi a-t-elle demandé un rapport à Mme Irène Théry ?

Certes, l'on trouve des choses intéressantes dans l'avis, nous nous sommes largement penchés sur la situation préoccupante des familles monoparentales... mais nous n'avons pas répondu à la question au cœur des préoccupations d'un grand nombre, à savoir : le droit des enfants et non le droit à l'enfant.

Avec l'extension de la PMA et la mise en place de la GPA, les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant sont ainsi sacrifiés au profit de l'intérêt des adultes, or, un enfant n'est pas un objet, ni un projet, mais une personne. Ni les nouvelles techniques de procréation, ni les innovations juridiques ne doivent aboutir à légitimer la "fabrication" délibérée d'enfants adoptables pour la seule satisfaction du désir des adultes.

Il était de notre devoir d'alerter le gouvernement sur ce sujet, nous avons failli !

Je ne veux pas que dans quelques années, sans doute bien plus vite... je me dise "si j'avais su".

Maintenant vous savez !

Je voterai contre cet avis ».